

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la
**Commune de
LESCUN**
Séance du 17 janvier 2025

Nombre de Membres en exercice : 10

Membres présents : 6

Date de convocation : 13 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept janvier, le Conseil Municipal de la commune de Lescun, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Danielle GAY, Maire.

Présents : Mme GAY Danielle, Mme POMPIGNAC Maud, M. DRILHOLE Patrick, M. METZGER Vincent, Mme LARRIEU Jacqueline, Mme CAUSSANEL Marlène

Absents : Mme LOPEZ Hélène, Mme ASSERQUET Françoise, M. RACHOU Patrick, Mme RACHOU Mégane

Procurations : Mme ASSERQUET Françoise à Mme LARRIEU Jacqueline, Mme RACHOU Mégane à Mme CAUSSANEL Marlène

Secrétaire de séance : M. DRILHOLE Patrick

2025-D2 Bail à loyer portant sur un terrain de 500 m² au profit de Carlos MARTINS

POUR : 8

CONTRE :

ABSTENTION :

La Maire expose au Conseil Municipal que M. Carlos MARTINS a demandé à pouvoir utiliser un terrain de 500 m², situé sur la Route Départementale 340, quartier LAUZART et cadastré section B n° 0984, en vue de la création d'un dépôt pour son activité de maçonnerie.

Elle dépose sur le bureau le projet de contrat de location qu'elle a établi à cet effet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré,

CONSIDÉRANT la nécessité de favoriser le maintien de cette entreprise sur le territoire

DÉCIDE de conclure avec M. Carlos MARTINS, pour une durée de 10 ans, un bail régi par les dispositions du Code civil portant sur un terrain de 500 m², situé sur la Route Départementale 340, quartier LAUZART et cadastré section B n° 0984, en vue de la création d'un dépôt pour son activité de maçonnerie.

FIXE à 700 € le montant annuel du loyer.

APPROUVE le projet de bail tel qu'il lui est présenté par la Maire.

AUTORISE la Maire à signer le contrat à intervenir avec M. Carlos MARTINS.

Acte certifié exécutoire,
Danielle GAY
Maire

